LETTRE DES ONG SUR LE FONDS D'ADAPTATION

UN BULLETIN D'INFORMATION INDÉPENDANT SUR LE FONDS D'ADAPTATION

VOL. 4, MAI 2012

1. Editorial

Le Fonds d'Adaptation – une approche novatrice sur laquelle on doit s'appuyer

Avec la récente conclusion de la 17e réunion de son Conseil d'Administration, le Fonds d'Adaptation est entré dans sa cinquième année d'opération. La réunion a marqué une autre étape dans la capitalisation des leçons apprises et pour faire avancer les dispositions du Fonds par rapport aux aspects cruciaux comme les directives pour le processus de consultation, la prise en compte des communautés les plus vulnérables, la mise en place de procédures d'examen des réclamations et une transparence accrue en ce qui concerne l'examen technique des propositions de projets. Le Board du Fonds d'adaptation doit être félicité pour son attention accrue sur ces questions et pour avoir tiré des enseignements de ses propres leçons.

Ce bulletin permettra de donner plus d'informations de fond sur les questions susmentionnées, et aussi de fournir des aperçus sur le processus au Sénégal et en Jamaïque.

Ceci est important pour le FA dans cette phase critique de collecte de fonds pour répondre aux besoins d'adaptation des pays vulnérables et aux financements des projets innovateurs qui profitent aux secteurs ciblés. Les prix des Réductions Certifiées des Emissions (RCE), qui sont la source novatrice et principale de financement du FA, ont considérablement diminué au cours des derniers mois. Cela est dû en partie au manque d'ambition dans l'atténuation au niveau mondial. L'UE, avec son Système d'Echange de Crédits d'Emission (EU-ETS) est l'un des principaux demandeurs des RCE. Cependant, la cible actuelle de l'UE de réduire de 20% est non seulement bien en deçà de l'ambition affichée par le GIEC par rapport à la limite de 2 °C, mais elle affecte aussi les perspectives de l'ETS comme un organisme fonctionnel des signaux de prix pour les émissions. (Bien sûr, d'autres pays développés accusent aussi un retard dans leur ambition d'atténuation).

L'approche de l'accès direct du FA est en train de s'accélérer de plus en plus dans les pays en développement qui gèrent le processus d'accréditation connexe, alors que le déficit de financement est malheureusement en augmentation, ce qui devient presque impossible au FA de répondre à toutes les demandes de financement.

Seules peu de ressources ont été consacrées au FA, en dépit de sa capacité d'innovation et de ses progrès. Pour résoudre ce problème de le Board du FA s'est maintenant fixé l'objectif d'augmenter de 100 millions dollars US de fonds supplémentaires d'ici la fin de l'année 2013. Nous nous félicitons vivement de nouvelles contributions au FA au point où nous en sommes à temps pour permettre au FA de remplir son rôle pour les années à venir. Nous encourageons surtout tous les pays développés à verser des contributions supplémentaires dans le Fonds. Ces contributions devraient permettre au FA de respecter ses engagements – en attendant que le Fonds Vert pour le Climat (devienne opérationnel – afin de répondre adéquatement aux demandes de financements croissants des pays en développement.

Les fonds pour le Climat doivent être augmentés en 2013 en vue de l'engagement pris pour mobiliser 100 milliards en 2020, et chacun devrait apporter sa petite contribution à cet instrument essentiel. Cela ne devrait pas porter atteinte à la nécessité d'un financement beaucoup plus important dans le FVC, qui cependant, se fait encore attendre. Et enfin, pourquoi certains pays en développement plus aisés ne soutiendraient-ils pas le FA ? Ils peuvent montrer un signe de solidarité aux plus vulnérables, et contribuer à renforcer cet instrument comme un outil d'apprentissage pour leur propre intérêt.

Cordialement
Sven Harmeling

2. Le Fonds d'Adaptation : Faits et chiffres

Niveau du Projet		
Projets complets approuvés	18	Uruguay, Sénégal, Cook Island, Equateur, Erythrée, Géorgie, Honduras, Madagascar, Maldives, Maurice, Mongolie, Pakistan, Iles Salomon, Samoa, Tanzanie, Turkménistan, Nicaragua Papa Nouvelle Guinée
Concepts de projets approuvés	13	Argentina, Jamaïque, Djibouti, Egypte, El-Salvador, Fiji, Georgia, Guatemala, Myanmar, Papa Nouvelle Guinée, Seychelles, Bénin, Belize, Cambodge and Lebanon.
Concepts de projets non avalisés / projets complets non approuvés	9	Belize, Inde, Mali, Niue, Sri Lanka, Turkménistan, Colombie, Ghana and Uganda
Décisions de financement (projets complets)		$US. 113.438.001
Entités de Mise en œuvre accréditées		
Institutions Nationales de Mise en œuvre (INM) : accès direct	11	Sénégal, Jamaïque, Uruguay, Bénin, Afrique du Sud, Belize, Rwanda, Jordanie, Kenya. Argentine et Mexique
Multilatérales	10	ADB, IFAD, PNUD, PAM, Banque Mondiale, OMM, IABD, ADB, BOAD, UNESCO
Ressources du fond en Fidéicommis du FA (Etat au 31 décembre 2011)		
Obtenues à travers la monétisation des CERs (certificats de réduction des émissions)		$US 168.340.000
Contributions volontaires des pays développés		$US. 103.544.319

Le Réseau sur l'AF félicite la Suède 100.000.000 SEK, la Suisse CHF 3.000.000 pour leurs dons, le Royaume-Uni pour leur engagement de 10.000.000. Il encourage également les autres pays riches en particulier la Finlande, la France, le Japon, la Norvège à faire de même

Sommaire

1. Editorial : Le Fonds d'Adaptation – une approche novatrice sur laquelle on doit s'appuyer 1
2. Le Fonds d'Adaptation : Faits et chiffres 1
3. Résumé des décisions adoptées par le Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation lors de sa 17e réunion 2
4. Quel processus de consultation est nécessaire pour les projets financés par le FA ? 2
5. Informations générales sur le Fonds pour l'adaptation (FA) 4
6. Visite sur le terrain au Sénégal: Une mise en œuvre au bon moment: 6
7. Sauver les plages de Negril - La Jamaïque fait des progrès pour une proposition de projet complet 7

3. Résumé des décisions adoptées par le Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation lors de sa 17e réunion

Du 14 au 18 Mars, la 17e réunion du Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation s'est tenu à Bonn, à Langer Eugen, l'Allemagne. Des décisions clés suivantes ont été adoptées :

Le CA FA a approuvé l'accréditation de trois Entités Nationales de mise en œuvre (ENM) :

- Instituto Mexicano de Tecnologia del Agua (IMTA)
- National Environment Management Authority (NEMA) du Kenya
- Unidad para el Cambio rural (UCAR) en provenance d'Argentine

Cette accréditation est considérée comme une étape supplémentaire fixée par le CA FA. Tout simplement parce que, c'est la première fois que le nombre de ENM (onze) est supérieur à celui des EMM (dix).

Le CA FA a approuvé le financement du projet complet de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Il a également approuvé trois concepts de projets de Belize, du Cambodge et du Liban présenté par les Entités Multilatérales de Mise en œuvre (EMM) et un projet soumis par le Fonds National pour l'Environnement qui fonctionne comme une ENM. Ce projet vise à soutenir l'adaptation des écosystèmes lagunaires de Cotonou et des communautés face à l'élévation du niveau de la mer et aux impacts des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le CA FA a discuté de la Procédure d'Enquête à mettre en place afin de protéger le FA contre les détournements et les abus de ses ressources gérées par les Entités de mise en œuvre.

Le Conseil a décidé de fixer un objectif de collecte de fonds de 100 Million $ US jusqu'à la fin de 2013 et fait appel à des contributions publiques : Options pour une stratégie de campagne de collecte de fonds.

Le FA a décidé de maintenir le plafond de 50% pour les projets et examinera lors de sa prochaine réunion les modalités pour la suspension des soumissions de programmes de projet lorsque les 50% sont dépassés.

Compte tenu de l'augmentation des demandes de financement pour le projet et de ses ressources limitées, le Conseil a décidé de réduire le nombre de ses réunions annuelles à trois.

Le Conseil a poursuivi ses consultations avec les directeurs lors de la réunion et a décidé de convoquer un large dialogue avec les directeurs un jour avant sa prochaine réunion en Juin.

4. Quel processus de consultation est nécessaire pour les projets financés par le FA ?

Le débat sur les leçons apprises dans le cadre du processus d'examen des projets s'est tenu à huis-clos lors de la 17ème réunion du Conseil d'Administration du Fonds pour l'adaptation (CAFA). La discussion qui s'est tenue au sein du Conseil se basait sur le document d'orientation concis destiné aux promoteurs de projets et de programmes, et que le Secrétariat du FA a été chargé de préparer pour la réunion du Conseil. Ce guide devrait aider «les promoteurs à mieux saisir les différentes parties du modèle de proposition»[1], notamment: comment mieux expliquer le processus de consultation des parties prenantes nécessaires à la préparation du projet et des propositions de programme.

Le processus de consultation avec les principaux acteurs est essentiel pour la réussite de tous les projets portant sur les communautés pauvres locales, surtout si ces projets ont des composantes sociales et environnementales. Dans le domaine de l'adaptation, un processus de consultation devrait initier et maintenir des relations externes constructives avec les bénéficiaires au fil du temps[2]. Cela garantit que les besoins des bénéficiaires soient pris en compte tout au long du projet, afin de leur permettre de mieux résister aux phénomènes climatiques qui se produisent après des décennies de mise en œuvre du projet.

L'AFB a donc donné une très grande valeur au processus de consultation. Cela est reflété à la fois dans : les critères d'éligibilité dans le cadre de l'examen des projets qui pose la question suivante: Est-ce qu'un processus de consultation a eu lieu, et a-t-on associé tous les acteurs clés et les groupes vulnérables, y compris les considérations de genre?[3] , et le modèle de projet et programme, qui requiert une description du processus de consultation contenant une liste des personnes consultées. Toutefois, ces dispositions, telles qu'elles sont formulées à la fois dans le modèle de projet et les critères d'examen des projets sont trop vagues pour permettre une consultation inclusive et durable. Cela a abouti à des interprétations divergentes du processus de consultation par les promoteurs de projets, qui ont à leur tour conduit à des niveaux divers de consultation. Cela a également été noté par le Secrétariat du Fonds dans son rapport sur l'examen des projets soumis à ce jour. En conséquence trois principales questions liées au processus de consultation doivent être résolues par le FA, afin d'assurer une consultation durable et inclusive dans les projets financés. En conséquence, le FA demande entre autres que les promoteurs de projets : (i) fournissent une explication de la portée de la consultation et son influence sur la conception, (ii) fournissent des orientations sur le rôle de l'intervenant et dans une certaine mesure sur l'identification des principales parties prenantes (iii) encouragent la participation des communautés les plus vulnérables.[4]

Cet article se propose de fournir quelques réflexions à verser dans la discussion du Conseil sur le processus de consultation et vise aussi à susciter la discussion entre à la fois les parties prenantes et les entités de mise en œuvre impliquées dans le FA en vue d'assurer une consultation durable qui serve vraiment l'intérêt des bénéficiaires du projet. La première partie de l'article décrit le processus de consultation, comment elle devrait être entreprise dans le cadre du FA en établissant certains principes indispensables. La deuxième partie donne quelques recommandations clés sur le processus de consultation.

Processus de consultation durable :

Il n'y a pas de façon généralement bien établie d'entreprendre un processus de consultation qui soit appliquée à tous les projets. Plusieurs approches et méthodologies, ont cependant, vu le jour, et ont été développées par diverses organisations œuvrant dans différents domaines sur la façon de mener à bien un processus de consultation durable. Cette partie va donc décrire et définir seulement quelques principes clés de base qui peuvent être appliqués à une consultation durable. Ces principes ont été choisis en raison de leur pertinence pour le FA et devraient donc aider les promoteurs de projets à mieux comprendre et entreprendre le processus de consultation tel que requis par le FA à la fois dans le modèle de projet et les critères d'examen des projets.

En conséquence, le centre d'intérêt de ce bulletin n'est pas les critères d'examen utilisés par le secrétariat du FA pour étudier les projets, mais il vise plutôt à aider les promoteurs de projets à une meilleure compréhension de la portée et de l'étendue des consultations requises par le FA. Le raisonnement derrière ce choix est assez simple. Il n'affecte pas le résultat du projet, peu importe à quel degré sont les normes que le Secrétariat du FA utilise pour examiner un projet. Mais, cela affecte

---

[1] Voir (Décision B.16 / 7) dans le rapport de la Seizième Réunion du Conseil http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/Report16thAFB-Final_0.pdf

[2] Voir Consultation des parties prenantes: Qu'est-ce qui est dans cette section? International Finance Corporation www1.ifc.org/wps/wcm/.../PartOne_StakeholderConsultation.pdf? MOD ...

[3] Voir AF: Politiques et Modalités opérationnelles : Instruction pour la préparation d'une demande de financement de projet et programme par le FA: la justification du projet Partie II: Section H: Décrire le processus de consultation entrepris au cours de la conception du projet. Dressez la liste des parties prenantes consultées, y compris les communautés vulnérables, les considérations de genre, et les méthodes de consultation. Le processus de consultation doit être conclu avant que le projet / programme entièrement développé soit soumis. p.31 http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/OPG%20Revised%209.15.11%20(with%20annexes).pdf

[4] AF: Le Fonds pour l'adaptation du processus d'examen des projets: Résumé de l'analyse et leçons apprises (Juin 2010 - Septembre 2011), p.4, point 11. http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/LessonsLearnedSummarywithGraphs.pdf

l'ensemble du processus comment les promoteurs de projets comprennent et mettent en œuvre les instructions pour la conception et la soumission des projets.

Analyse de la disposition du FA sur le processus de consultation :

La section H du modèle de proposition de programme et projet requiert une description du processus de consultation entrepris au cours de la préparation du projet, y compris la liste des parties prenantes consultés, avec une référence particulière aux groupes vulnérables, y compris les considérations de genre[5]. La disposition contient certains termes clés qui valent la peine d'être examinés de plus près. Cela nous permettra de comprendre l'importance de la consultation requise dans le cadre du FA.

Le premier terme à définir est **processus de consultation**. Consultation signifie un processus inclusif qui permet au public, dans le cas présent, les parties prenantes-clés, de participer activement dans les questions qui affectent leurs vies. En d'autres termes, la consultation n'est pas une communication où les promoteurs de projets communiquent aux collectivités locales ou au public leur plan de projet, mais plutôt une sorte de partage des connaissances et d'informations entre et parmi les acteurs clés œuvrant vers un objectif commun. La consultation est nécessaire pour la compréhension réaliste des obstacles et risques potentiels, la définition des problèmes et l'identification des causes, afin de gagner une vue d'ensemble des mesures déjà existantes, afin de maximiser les synergies, d'éviter les doubles emplois et s'assurer une bonne coordination[6]. **Par conséquent, le niveau de consultation devrait être fonction du niveau de risque lié au projet.** Néanmoins, le processus de consultation devrait en aucun cas être compris comme un processus statique, dans lequel deux ou trois ateliers sont considérés comme suffisants pour toute la consultation. Plutôt, il doit être compris comme une exploitation des mesures en cours dans différents contextes systémiques. En d'autres termes, cela signifie que la consultation devrait être menée à partir de la conceptualisation de l'idée du projet jusqu'à l'évaluation finale, qui doit être effectuée conformément au Cadre d'évaluation du FA dans les neuf (9) mois qui suivent la fin du projet[7].

Le second terme clé dans la disposition c'est **partie prenante**. La disposition du FA exige la liste des parties prenantes consultées. Une définition des parties prenantes suit ci-dessous. A ce stade, cependant, il serait préférable de ne pas restreindre le terme de partie prenante à un groupe spécifique de personnes, mais plutôt de le garder aussi large que possible afin de s'assurer que les intérêts de chaque groupe impliqué dans le processus sont considérés et reflétés dans la proposition. Il y a néanmoins certaines parties prenantes qui sont les principaux déterminants d'une consultation réussie.

Parmi ces acteurs clés, les communautés les plus vulnérables et les groupes basés sur le genre situés dans les régions du projet sont essentiels en termes de durabilité et pour assurer une consultation significative. Les mots exacts de cette disposition sont de donner **une référence particulière aux plus vulnérables.** Ce terme est le lien vers la section B de la justification du projet à partir du modèle même, ce qui nécessite de rendre compte de: *la manière dont la proposition offre des avantages économiques, sociaux et environnementaux, avec une référence particulière aux communautés les plus vulnérables.*

Les deux références aux *communautés les plus vulnérables* (CPV) dans la section B et H nécessitent une identification des personnes les plus vulnérables aux changements climatiques dans les régions du projet fondée sur des preuves. Ces sections sont plus connectées qu'elles ne semblent. Elles devraient en fait être considérées comme les deux faces d'une même pièce. Comment cela peut-il être traduit dans le processus de consultation ?

Cela pourrait se faire étape par étape, en commençant par une évaluation de la vulnérabilité et de l'impact, ce qui aiderait à identifier les personnes qui font partie des CPV au sein de la population dans les zones du projet. Cette évaluation devrait également couvrir tous les aspects de la capacité d'adaptation de ces communautés, afin d'évaluer les avantages que les CPV pourraient obtenir de la mise en œuvre des projets ou, alternativement, afin de mieux évaluer et comprendre leurs besoins et leurs préoccupations dans le processus de consultation.

Comme les deux cas le montrent, une attention particulière aux besoins des communautés les plus vulnérables dans les propositions[8] de projet est primordiale pour le FA. Cette caractéristique distingue le FA des autres fonds établis pour financer les mesures d'adaptation dans les pays en développement.

Comme souligné ci-dessus, il n'y a pas de recette unique pour entreprendre un processus de consultation. Le processus de consultation, en tant que tel, est très dépendant de l'importance, l'ampleur, la portée et l'objectif à atteindre. En d'autres termes l'approche et le processus de consultation dépendront de la portée du projet, la situation qui prévaut et la diversité des gens à consulter. Malgré cette difficulté, il y a certains principes de base auxquels une consultation durable devrait adhérer. Ces principes sont fondés sur les meilleures pratiques, et sur les méthodes qui ont déjà été essayées et testées dans la mise en œuvre des projets.

Ce bulletin propose cinq principes, qui sont fondés sur les neuf principes développés dans le document « Vers une consultation durable », préparé pour le Réseau sur le FA comme document d'information sur le processus de consultation dans le cadre du FA. Ces principes, qui sont énumérés ci-dessous, ont été choisis pour leur pertinence par rapport aux projets du Fonds pour l'adaptation, mais ne doivent en aucun cas être considérés comme les critères destinés à être adoptés par le FA afin d'assurer une consultation durable. Au contraire, ils sont conçus comme une base solide, sur laquelle tous les processus de consultation peuvent être construits.

Première étape: identification et engagement des principaux acteurs :

Logiquement, un processus de consultation commence par l'identification des parties prenantes à consulter.

Qui devraient être les personnes ciblées? Qui sont les plus directement et indirectement affectés par des événements climatiques? Qui a le plus intérêt à influencer le processus et contribue déjà au développement régional?

Les principes clés qui devraient guider le processus de consultation

propre illustration

5 Voir: Politiques et modalités opérationnelles : http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/OPG% 20Revised 209.15.11%20(with%20annexes).pdf P.30

6 Jessica et al. 2012: AF NGO Network: Towards a Sustainable Consultative Process p.4

7 AF: Evaluation Framework (AFB/EFC.6/4): http://www.adaptation-fund.org/category/document-type/ethics-and-finance-committee-efc. P.24

8 Voir : Operational Policies and Guidelines: http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/OPG%20Revised%209.15.11%20(with%20annexes).pdf P.30

Par «parties prenantes», on comprend un groupe de personnes, qui est généralement directement ou indirectement touché par un projet ou a un intérêt élevé d'influencer les actions qui ont lieu dans sa région[9]. Cette définition doit être aussi large que possible et la liste des parties prenantes devraient faire l'objet d'amendements tout le long du processus. Cependant, parmi les parties prenantes, les groupes les plus vulnérables et les groupes basés sur le genre doivent rester essentiels dans le contexte du FA, non seulement en raison de la référence faite à eux dans les deux conditions du projet, mais aussi parce que les priorités stratégiques de ses Politiques et Modalités opérationnelle[10] accordent une attention particulière à leurs besoins. C'est cette combinaison de caractéristiques innovatrices - le modèle d'accès direct du FA et l'accent mis sur les CPV - qui fait du FA un modèle pour l'avenir.

Cela dit, l'identification des CPV devrait être fondée sur des preuves. Ceci peut être accompli grâce à une évaluation du niveau de la vulnérabilité des personnes vivant dans les zones du projet. Il est également essentiel pour toutes les parties de comprendre l'interdépendance entre à la fois les CPV et les impacts des changements climatiques pour pouvoir les traiter dans le projet en même temps que les facteurs sociaux, culturels et économiques qui doivent être pris en compte dans le processus durable de prise de décision. Ayant fait cela, on peut commencer à encourager les CPV et les autres parties prenantes à s'impliquer davantage dans la conception du projet.

Le plus tôt la participation et l'engagement des personnes ciblées sont fixés, le plus certain, l'appropriation en fin de compte du processus par les CPV. Ceci est crucial pour la viabilité et la rentabilité. Une approche «bottom up» serait la meilleure façon de mettre en place cet engagement, en commençant par une définition commune et la compréhension du défi climatique à relever dans les régions touchées. La capacité d'adaptation et les connaissances traditionnelles déterminent quel genre d'interventions est le plus approprié dans un contexte spécifique. Cela pourrait aussi leur permettre de planifier la mise en œuvre du projet et de déterminer comment ils peuvent mieux participer.

Dans les approches-programmes à grande échelle, comme les mesures d'adaptation aux changements climatiques, il est important de motiver les parties prenantes clés du gouvernement, des collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales, les universitaires et les organisations internationales de développement[11].

Méthodologie et Plan d'engagement des parties prenantes :

Etant donné que la consultation des parties prenantes est essentielle pour la réussite de tous les projets, en particulier ceux dans le domaine de l'adaptation, il est important que le processus de consultation suive un plan bien élaboré que l'on appelle «plan d'engagement des parties prenantes» (PEPP). Ce PEPP devrait comporter un calendrier de toutes les activités planifiées et entreprises, ainsi que toutes les préoccupations, les besoins et les espoirs exprimés par les parties prenantes. Ce plan devrait également décrire les ressources, les responsabilités et les techniques de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes ainsi que la façon dont ces activités devraient être intégrées dans le système de gestion du projet / programme - parce que la consultation des parties prenantes devrait aller au-delà de la préparation du programme d'adaptation.[12]

Pour résumer, le PEPP est une sorte d'agenda détaillant tout le processus de conception de la proposition, et devant être régulièrement mis à jour tout au long du processus de mise en œuvre du projet. Il est un outil essentiel non seulement pour garder la trace de l'exécution du projet, et les préoccupations des parties prenantes, mais également un document important pour l'évaluation à mi-parcours et finale.

Niveau de participation :

Le niveau de participation dépend de l'approche appliquée pour mener la consultation et la façon dont elle est adaptée aux besoins des personnes consultées. La consultation requiert le partage des points de vue et d'information entre toutes les parties prenantes en vue de parvenir à un consensus. Le **niveau de consultation devrait être fixé en fonction du niveau de risque lié aux projets.** Le défi serait d'inclure la meilleure base de données disponible sur le climat dans le PEPP. Cela nécessite la traduction de l'information scientifique dans les langues locales afin de permettre aux personnes consultées de prendre des décisions éclairées.

Pour améliorer les niveaux de participation, la consultation devrait être soutenue par des informations appropriées, compréhensibles, précises, inclusives, en fonction du contexte, et traduites dans les langues locales, rapportables, impartiales et actualisées. Cela nécessitera sans aucun doute un temps et des ressources considérables. Par conséquent, le FA serait bien avisé de demander que les promoteurs de projets allouent au processus de consultation des fonds suffisants tirés de la subvention pour la formulation de projets.

Focus sur les groupes spécifiques :

A la fois l'attention particulière aux besoins particuliers de la plupart des communautés vulnérables, et la modalité d'accès direct sont des fonctions innovantes du FA et des éléments clés qui détermineront le rôle futur du FA dans le régime post-2012 du financement de l'adaptation. Les CPV et en particulier les groupes basés sur le genre, les jeunes et vieux identifiés dans la cadre de la procédure de consultation devraient être au centre de toute l'attention dans la conception et la mise en œuvre des projets. Cette orientation devrait être atteinte à travers un processus de consultation inclusif et proactif. Cela est essentiel pour assurer l'appropriation par les bénéficiaires ainsi qu'à la durabilité des mesures d'adaptation.

Procédure de règlement des griefs :

Ayant examiné et utilisé tous ces principes, l'ensemble du cadre du processus de consultation devrait être corrigé par un mécanisme de règlement des griefs. Cette procédure de règlement des griefs est un ensemble harmonisé de mécanismes appliqués pour résoudre ou répondre aux préoccupations ou à la crainte d'une partie impliquée ou non dans la consultation. Il est essentiel d'avoir une procédure de grief lorsqu'il est probable que certains des groupes vulnérables ou affectés ne pourraient pas être consultés ou leurs points de vue ne pourraient pas vraiment être reflétés dans la mise en œuvre des projets.

5. Informations générales sur le Fonds pour l'adaptation (FA)

Établi en vertu du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Fonds pour l'Adaptation (FA) a été créé pour financer des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement vulnérables qui sont Parties au Protocole. En raison de sa singularité, comme l'accès direct au financement, la génération de revenus, la gouvernance

9 Schendzierlorz et al. 2012: AF NGO Network: Towards a Sustainable Consultative Process p.4

10 Voir Au paragraphe 8 de des priorités stratégiques des politiques opérationnelles de la FA et les États lignes directrices Dans les projets en développement et des programmes, une attention particulière doit être donnée par les Parties éligibles aux besoins particuliers des communautés les plus vulnérables: http://www.adaptation-fund. org / sites / default / fichiers, et le pourcentage d'OPG 20Revised% 209.15.11 20% (avec 20annexes%).pdf

11 Cf. Organisation des Nations Unies pour le développement (PNUD), Groupe Environnement et Énergie / Finances de l'environnement, Bureau de la politique de développement (2010): Une boîte à outils pour la conception d'initiatives d'adaptation au changement climatique, p. 44. http://www.undp-adaptation.org/projects/websites/docs/KM/PublicationsRes-Materials/UNDP_Adaptation_Toolkit_FINAL_5-28-2010.pdf.

12 Vers le developpement durable.

et la structure légale, le FA a reçu une attention considérable au sein de la communauté internationale du climat[13].

Premièrement, le FA n'est pas un fonds d'aide au développement traditionnel, mais plutôt un fonds axé sur la demande, financé à travers un mécanisme de financement innovant. Les revenus du Fonds sont principalement tirés d'une part de 2 pour cent sur les produits des activités de projet du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto. En conséquence le fonds est un fonds indépendant. Il est financé principalement à travers les revenus obtenus par la vente des URCE sur le marché carbone en complément des contributions des pays développés en aide publique au développement. Jusqu'ici, l'Administrateur du Fonds – la Banque mondiale- a généré des revenus de 168,34 millions de dollars américains depuis le début du programme de monétisation des URCE en mai 2009[14]. Les estimations des ressources potentielles disponibles pour le Fonds pour l'adaptation au 31 décembre 2012 sont d'environ 187 millions à 223 millions de dollars américains. Cela signifie que c'est moins que les 700.54 millions de dollars américains déposés par les nations riches pour le Programme Pilote de Résilience Climatique de la Banque Mondiale[15]. C'est en fait une goutte d'eau dans l'océan comparée aux coûts attendus de l'adaptation pour les pays en développement, que la Banque mondiale estime entre 70 milliards et 100 milliards de dollars par an en moyenne jusqu'en 2050[16].

Deuxièmement, le FA est régi par le Conseil du FA, qui travaille sous l'autorité et la responsabilité de la Conférence des Parties. Assisté par un secrétariat, le Conseil du FA est le principal organe du Fonds en charge des politiques stratégiques et des directives ainsi que la supervision des projets. Il est composé de 16 membres et de leurs suppléants, dont une grande majorité venant des pays en développement. L'esprit de travail constructif et d'ouverture au sein du Conseil d'administration a été reflété dans le processus décisionnel, qui jusqu'à présent a été entrepris par consensus.

Quelques autres caractéristiques importantes ont été cristallisées dans les travaux du Conseil.

Le Conseil du FA a adopté **la priorité stratégique d'accorder une attention spéciale aux besoins particuliers des communautés les plus vulnérables**. Ceci est important pour assurer l'appropriation et la durabilité du projet financé par le FA. De plus, le Conseil du FA a adopté un mode de travail transparent, en permettant aux organisations de la société civile à participer à ses réunions. Ceci est crucial en termes de fiabilité, responsabilité et transparence. Depuis le mois de décembre, le Conseil du FA a formalisé une consultation avec la société civile afin d'améliorer la sensibilisation autour et en dehors du FA.

La troisième caractéristique est que le Fonds permet aux pays en développement **l'accès direct** à ses ressources. Ce qui constitue un précédent dans le paysage des finances liés au climat. **L'accès direct est la manifestation concrète de la conversion de la notion de pays en réalité, et à travers laquelle les pays en développement mènent leurs propres actions par le biais de leurs propres institutions.** C'est une approche qui simplifie et accélère le processus par lequel les ressources affluent vers les pays en développement.

Plus précisément, le Conseil du FA propose deux possibilités pour accéder à ses ressources. En conséquence, les pays en développement éligibles peuvent décider d'utiliser la « voie classique » à travers les institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM), ou désigner une institution nationale comme l'institution nationale de mise en œuvre (INM). Les deux types d'entités de mise en œuvre (EM) - INM ainsi que IMM - doivent répondre aux normes fiduciaires établies par le Conseil du FA. Ces normes fiduciaires constituent la crédibilité du Conseil et garantissent que les institutions de mise en œuvre aient l'intégrité financière requise, la capacité institutionnelle ainsi que la transparence et le pouvoir d'enquêter pour pouvoir gérer le financement qui leur aura été confié. Les EM seront les bénéficiaires directs des financements, et ont l'entière responsabilité durant la mise en œuvre des projets et programmes de leurs pays. Jusqu'à présent, onze institutions nationales ont été autorisées à recevoir de l'argent directement du Fonds pour l'adaptation:

- Centre de Suivi Écologique (CSE), Sénégal
- National Agency of Research and Innovation of Uruguay (ANII)
- Planning Institute of Jamaica (POJ)
- Fonds National pour l'Environnent (FNE), Bénin
- South African National Institute for Biodiversity (SANBI), et
- Protected Areas Conservation Trust (PACT), Belize
- Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA) du Rwanda

Les cinq étapes vers une accréditation réussie des institutions nationales de mise en œuvre :

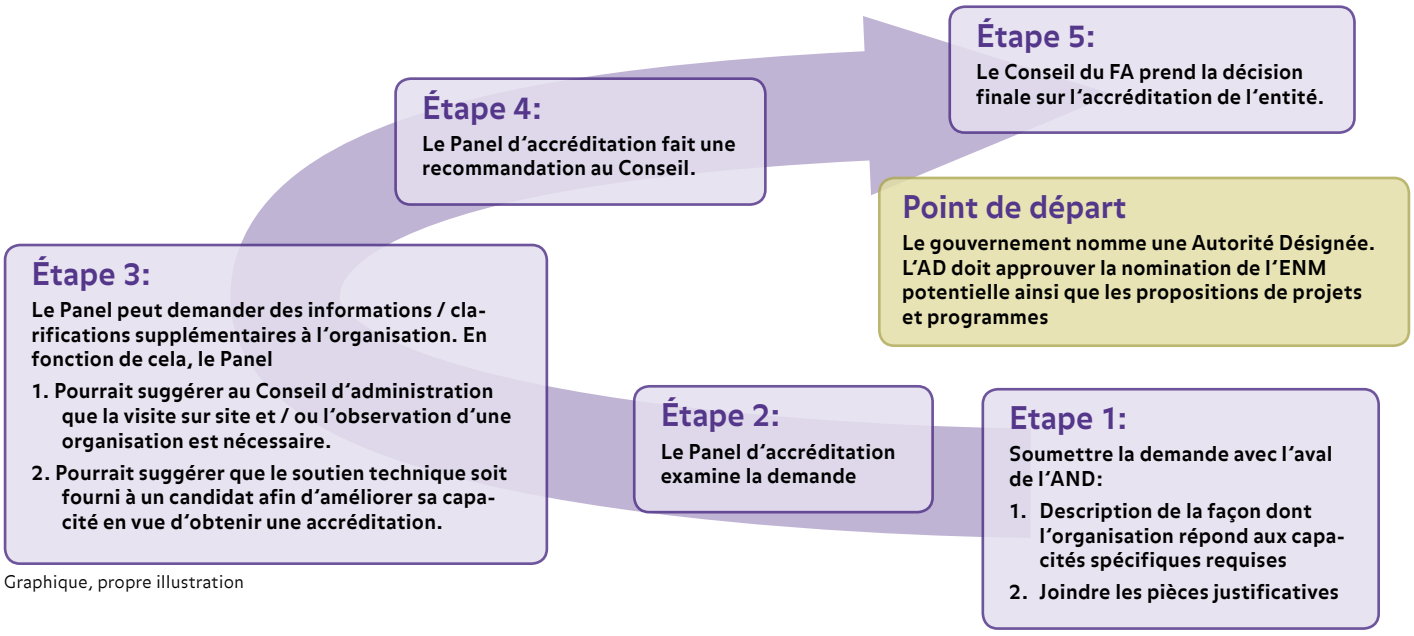

Graphique, propre illustration

[13] Cf. United Nations Development Programme (UNDP), Environment and Energy Group/Environmental Finance, Bureau of Development Policy (2010): A Toolkit for Designing Climate Change Adaptation Initiatives, p. 44. http://www.undp-adaptation.org/projects/websites/docs/KM/PublicationsResMaterials/UNDP_Adaptation_Toolkit_FINAL_5-28-2010.pdf

[14] http://www.climatefundsupdate.org/listing/pilot-program-for-climate-resilience

[15] http://www.adaptation-fund.org/page/mechanisms-handling-complaints

[16] http://beta.worldbank.org/content/adaptation-costs-global-estimate

- Ministère de la Planification et de la Coopération internationale, Jordanie
- Instituto Mexicano de Tecnologia del Agua (IMTA)
- National Environment Management Authority (NEMA), Kenya
- Unidad para el Cambio Rural (UCAR), Argentine

Cependant, le processus d'accréditation se révèle aussi difficile que prévu. Les INM accréditées sont différentes les unes des autres par la façon dont elles sont gérées et gouvernées ainsi que leur domaine d'expertise. Il n'y a aucune recette unique par conséquent pour les INM ou ni pour réussir le processus d'accréditation des INM.

Fondamentalement, le FA ne se prend pas son Conseil pour une institution de renforcement des capacités pour les INM, mais plutôt comme une institution qui peut faciliter et encourager l'accréditation des INM. Néanmoins, le FA et son secrétariat explorent toujours les moyens par lesquels les pays en développement pourraient être aidés à relever le défi de l'accréditation. Ainsi, le Conseil du FA a lancé la «boîte à outils d'accréditation» avec l'objectif d'offrir un 'guide pratique' pour aider les pays dans le processus d'accréditation de leur institution nationale de mise en œuvre (INM). En outre, le FA a organisé l'année dernière deux ateliers – en Afrique et en Amérique Latine – afin de familiariser les pays en développement au processus d'accréditation. Deux autres ateliers seront organisés cette année en Asie et dans le Pacifique. La participation à ces ateliers régionaux constituait un exercice utile pour les pays candidats, puisque deux des trois INM nouvellement accréditées ont reçu les informations requises en marge de ces ateliers ainsi que la motivation dont ils avaient besoin pour réussir le processus.

Par ailleurs, le Conseil du FA a montré une certaine souplesse vis-à-vis des candidats, en accréditant sous conditions les INM qui remplissent la plupart des conditions, mais pas toutes, avec satisfaction. En conséquence, les INM ou IMM accréditées sous condition doivent fournir au Conseil des rapports supplémentaires ou s'engager à respecter certaines normes, telle qu'une politique de lutte contre la fraude concernant d'autres activités de gestion qu'elles ont à entreprendre. Il est intéressant de noter l'accréditation, lors de la dernière réunion du Conseil du FA, de deux ministères du Rwanda et de la Jordanie en tant qu'INM. L'accréditation de ces ministères va certainement ouvrir une nouvelle fenêtre d'opportunités que les pays en développement vont sérieusement considérer ; parce que la plupart d'entre eux a au moins un ministère expérimenté dans la gestion de l'investissement étranger et pourrait devenir une INM. Cela est très probable dans les pays où il n'y a pas d'institutions indépendantes capables de satisfaire aux normes fiduciaires adoptées par le FA. Cependant, la prudence sera nécessaire pour que d'une part les ressources du FA ne finissent pas dans les budgets généraux nationaux, et d'autre part si les INM sont capables de mettre en œuvre des projets environnementaux et d'adaptation.

Pour résumer, la récente accréditation prouve également clairement que les pays en développement prennent de plus en plus confiance pour exploiter cette opportunité. La timidité des pays en développement et leur crainte pour le processus d'accréditation au début du processus semble être peu à peu surmontée. Le processus d'accréditation est en train de devenir un exercice populaire parmi les pays en développement, qui ont décidé plus que jamais, de prendre leur propre destin en main en accréditant leur propre institution.

Alpha Oumar Kaloga

6. Visite sur le terrain au Sénégal : Une mise en œuvre au bon moment

Germanwatch et Enda TM ont entrepris une visite de terrain dans les trois régions - Saly, Joal et Rufisque au Sénégal. Ces villes visitées sont les régions ciblées du premier projet à être approuvé par le Conseil du FA. Ce projet d'accès direct sera mené par le Centre de Suivi Ecologique du Sénégal, la première Institution Nationale de Mise en œuvre accréditée par le Conseil du FA et vise à répondre à l'adaptation nécessaire à l'érosion côtière dans les zones vulnérables du Sénégal.

Zone de la digue anti-sel à Joal. Photo Alpha Kaloga

La mission sur le terrain a commencé à Joal, une petite ville située à près de 150 km de Dakar, la capitale, le long du littoral du Sénégal. A Joal, les représentants à la fois de Germanwatch et de Enda ont eu une consultation fructueuse avec la représentante de Femme Dynamique (FD), agissant comme une entité de mise en œuvre pour la partie du projet à Joal. FD aura en charge l'aide à apporter aux communautés locales, en particulier les pêcheurs vivant dans la zone du projet, ainsi que la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de formation liés à l'adaptation aux impacts du changement climatique. Cette organisation a émergé de la prise de conscience par la communauté locale, en particulier les femmes de la nécessité d'être plus organisées dans leurs interventions, afin de mieux participer au développement de leur ville natale. FD coordonnera également les actions liées au nettoyage de la plage ainsi que la replantation de la mangrove pour protéger les gens contre l'érosion côtière et est en étroite consultation avec les représentants à la fois du CSE et de la municipalité. Cependant la principale activité à Joal sera la construction d'une digue anti-sel pour lutter contre la salinisation des terres agricoles utilisées pour cultiver du riz à Joal. Cette infrastructure côtière sera construite sur la base des conclusions d'une étude d'évaluation d'impact environnemental, qui a commencé l'année dernière en août.

La deuxième partie de la visite sur le terrain à mener à Saly, qui est une nouvelle municipalité créée comme une réponse aux activités touristiques croissantes dans la région. La plupart des activités économiques, en particulier dans le secteur du tourisme, dans la ville et les villages[17] environnants sont touchés par l'érosion côtière. Cette tendance négative a été observée depuis 1989 et se traduit par un recul de la rive d'environ 1 mètre par an[18] .

A Saly, le représentant de la municipalité a convoqué la réunion avec l'équipe de visite sur le terrain, réunion à laquelle le maire adjoint de Saly et deux représentants de Green Sénégal (GS) ont participé. GS jouera également le rôle d'entité d'exécution à Saly et à Rufisque. Il est en charge du programme de sensibilisation et de formation ainsi que de l'évaluation environnementale. Mme Oulimata Diop de GS a décrit leur méthodologie de sensibilisation, qui consiste à visiter chaque famille touchée par la mesure d'adaptation envisagée. La raison c'est de déclencher une discussion durable avec la communauté locale dans le but de renforcer l'appropriation, en expliquant l'impact positif des activités d'adaptation planifiées relatives aux moyens de subsistance. A la fin de chaque visite à domicile, les préoccupations et opinions des communautés locales devraient être collectées, afin d'être incluses plus tard dans la phase de mise en œuvre. Elle a également souligné que, ce faisant, GS a considérablement accrut la prise de conscience des personnes ciblées. Le maire adjoint de Saly, M. Babacar Gueye a déclaré que le projet financé par le Conseil du FA arrive au bon moment, étant donné que les mesures envisagées sont indispensables et souhaitées de longue date dans la région. En outre, il a clairement indiqué que la municipalité ne dispose pas de suffisamment de ressources pour financer des mesures d'adaptation dans la région selon les besoins. Au contraire, la municipalité essaie d'agir comme facilitateur, qui d'une part, encourage le secteur privé principalement les hôteliers à investir

[17] Voir la proposition de projet du Sénégal sur : http://adaptation-fund.org/sites/default/files/SENEGAL_Adapation%20project_full_28%20oct%202010_0_0.pdf

[18] CSE (2004) Etude et cartographie de l'érosion côtière dans la zone de Saly Portudal. Centre de Suivi Ecologique, Dakar, Rapport d'étude, 28

Municipalité de Saly, de droite vers la droite M. Babacar Gueye Adjoint au Maire de Saly, Mme Diop Oulimata vert et Emanuel Seck du Sénégal Sénégal Enda TM. Photo Alpha Kaloga

dans des activités qui portent sur les effets néfastes des changements climatiques qui mettent en péril les zones côtières et leurs infrastructures. Et d'autre part, pour appliquer la loi contre la construction anarchique du secteur du tourisme, de sorte que la construction future prenne en compte les changements climatiques. Il a également souligné le rôle central de l'interaction des parties prenantes et le travail commun comme recette pour assurer l'intégrité de l'environnement et le développement durable.

La dernière partie de la visite de terrain a été Thiawlene, le quartier de Rufisque où se trouve le projet. Thiawelene est surpeuplé et surtout habité par des pêcheurs, qui étaient dans la dernière décennie souvent obligés - en raison de l'expansion océanique - de quitter leur maison le long de la plage pour aller sur la partie continentale. A Thiawlene l'équipe de visite de terrain a rencontré d'autres représentants de Green Sénégal ainsi que de la Direction de l'environnement du Sénégal. Tous les deux ont dit qu'ils venaient d'arriver d'une émission de radio, qu'ils organisait depuis deux semaines afin d'utiliser la station de radio locale comme outil pour expliquer la raison d'être du projet, ainsi que d'inviter les populations locales à assister à leur réunion régulière au la maison communautaire de Thiawaline.

La mesure d'adaptation à Thiawaline vise à lutter contre l'érosion de la côte et la plage ainsi qu'à nettoyer le canal jusqu'à la mer avec une forte participation de la population locale. Il permettra également de renforcer la digue durement touchée le long de la côte ainsi que d'améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et de protéger leurs habitations de la hausse du niveau de la mer. A la fois les représentants de la DEEC et de GS ont souligné que la viabilité du projet dépendra de l'importance du rôle des municipalités dans le transport et la gestion des déchets. La première digue construite par le gouvernement du Sénégal a été abondée et est devenue le dépotoir d'ordures des communautés locales. Il est donc important que les municipalités trouvent une solution durable et abordable sur la façon de gérer les déchets afin de diminuer la pression sur la digue envisagée.

Par Alpha Kaloga Germanwatch et Emmanuel Seck Enda TM

Fig: La digue frontale de 730 mètres à construire à Thiawlene

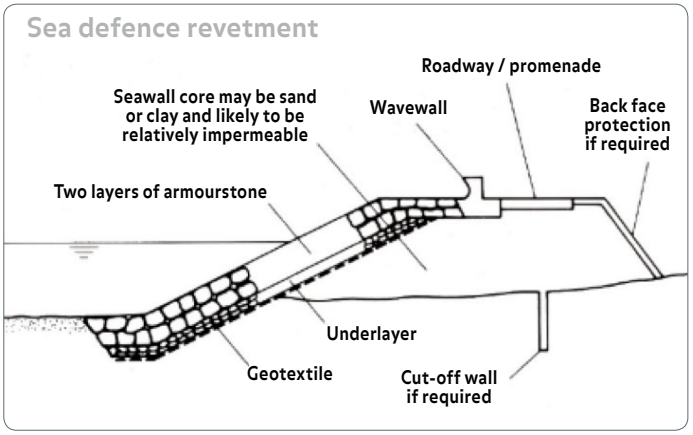

Fig : Coupe type de digue frontale de protection du littoral; Source: Rock Manual see Senegal project proposal: http://adaptation-fund.org/sites/default/files/SENEGAL_Adapation%20project_full_28%20oct%202010_0_0.pdf

7. Sauver les plages de Negril - La Jamaïque fait des progrès pour une proposition de projet complet

Par Sonke Kreft et Indi McLymont-Lafayette

La Jamaïque est en train de faire des progrès pour élaborer une proposition de projet complet après avoir reçu l'approbation de leur concept lors de la réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation (AFB) qui s'est tenue en juin 2011. L'institution nationale de mise en œuvre de la Jamaïque, l'Institut de planification de la Jamaïque (PIOJ), a recruté un consultant local pour élaborer la proposition complète et une première ébauche de la proposition devrait être prête d'ici la fin du mois de mars. Tout en développant la proposition complète, le PIOJ travaillera sur la base des observations fournies par le Conseil et les autres parties prenantes pour la réussite du projet.

À la fin du mois d'août une équipe de représentants de Germanwatch et Panos a eu la chance de visiter les côtés futurs du projet, parler aux bénéficiaires potentiels du projet et aux personnes vulnérables dans les zones et parler aussi aux entités d'exécution et de mise en œuvre. La plus grande partie du projet en cours d'élaboration porte sur des actions côtières dans la région de Negril de la Jamaïque. Negril est une destination touristique populaire, connue pour ses 7 miles de plages de sable blanc, mais la zone fait l'objet d'érosions côtières sévères et de pratiques de gestion non viables.

La zone elle-même est un centre économique national et sert de source d'emplois pour de nombreuses personnes. L'érosion et la perte de plages est une grave menace pour le marché touristique dynamique de Negril - cette perte serait un coup majeur à l'économie de la Jamaïque. Les discussions avec les pêcheurs, les vendeurs et les autres personnes ont révélé que les résidents voient la nécessité urgente d'agir pour préserver les plages. Beaucoup ont dit qu'ils allaient soutenir les efforts du PIOJ pour obtenir des fonds pour résoudre les problèmes des plages. Ils ont également félicité et de l'Agence nationale de planification et de l'environnement (NEPA) pour leurs efforts pour faire participer les résidents à maintenir l'environnement de Negril en bon état. La NEPA sera l'un des organismes d'exécution dans la proposition de PIOJ.

Quelques-uns des résidents ont cependant fortement décrié le processus de prise de décision autour des interventions qui peuvent être faites à Negril et qui n'est pas inclusif. Il y avait beaucoup de ressentiment contre les hôteliers, que les résidents disent qu'ils contribuent le plus à la perte des plages.

Un autre volet du projet concerne l'adaptation agricole. Cependant, c'est un domaine où le PIOJ travaille encore sur les actions à mener. En discutant avec les agriculteurs des paroisses cibles (Sainte-Catherine, Clarendon et, éventuellement, Manchester), ils ont décrit très clairement comment les phénomènes climatiques, principalement la sécheresse, les pluies anormales, et les ouragans, les ont touchés. La plupart des personnes avec qui les discussions ont eu lieu n'étaient pas encore au courant des activités d'adaptation planifiées et du Fonds d'adaptation, mais ont exprimé un besoin évident pour les investissements relatifs à l'adaptation pour être en mesure d'inverser l'évolution négative du secteur.

De manière générale, il était formidable de voir l'enthousiasme et l'ouverture générale de PIOJ et d'autres acteurs pour faire du projet un succès. Toutefois, en particulier les activités agricoles ont besoin d'être étoffées davantage, également en termes de comment elles peuvent atteindre les agriculteurs les plus vulnérables. Les opinions des personnes dans les différentes communautés ont été très utiles et Panos en collaboration avec PIOJ aura plus de consultations avec les communautés au fur et à mesure que le concept est développé. Il est prévu que l'Institut Panos travaille avec ses partenaires pour apporter une contribution dans le programme et aider à prendre en compte les voix des groupes marginalisés pour le bénéfice du projet.

Action communautaire pour la sécurité alimentaire et la résilience

Par Catherine Zanev, Policy Officer, Changements Climatiques, Bureau de la Réduction des risques de catastrophe et de l'Environnement, Programme Alimentaire Mondial, Rome, Italie

Près de la moitié des communautés dans la province de Pichincha en Equateur sont touchées par la malnutrition chronique. Un exemple en est la communauté Olmedo, dans lequel 90% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 40% souffrent de malnutrition. Beaucoup de petits agriculteurs ne peuvent pas nourrir leurs familles de façon adéquate, car ils ont peu ou pas accès aux capitaux, aux marchés ou aux techniques agricoles efficaces et aux infrastructures. Dans le même temps, la pression croissante pour des terres a obligé les populations à surexploiter les forêts et à cultiver sur des terres avec des taux d'érosion élevés.

«Les sols sont déjà fatigués», dit Fidel Acero, un agriculteur et leader de la communauté d'Olmedo. «Et les jours de pluies ont maintenant diminué, mais les pluies tombent plus fortement». En effet, les écosystèmes de l'Équateur et les communautés subissent de plus en plus les effets du réchauffement climatique. Les sécheresses récurrentes et le recul des glaciers influent déjà sur l'approvisionnement en eau et la production alimentaire. Les modèles climatiques actuels prédisent que les précipitations sont susceptibles de diminuer tandis que les températures vont augmenter. Selon les prévisions actuelles, les glaciers de l'Equateur en dessous de 5.000 mètres vont probablement disparaître au cours des dix prochaines années. C'est une grave menace pour la capacité des écosystèmes environnants à réguler l'approvisionnement en eau. Et cela aura des conséquences majeures sur la productivité agricole et sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire des populations.

En réponse à ces défis croissants, il y a trois mois le Ministère de l'Environnement et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ont lancé un projet quinquennal visant à renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de 120 communautés vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire et situées dans la province du Pichincha et dans le bassin fluvial de Jubones.

Le projet constitue une action précurseur à de nombreux égards. Il est l'un des premiers projets à être financés par le Fonds pour l'adaptation. Il utilise également une approche intégrée visant à atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition en reliant les domaines de l'agriculture et de l'environnement - qui sont trop souvent traités de manière isolée. Il était possible de faire ce lien en partie parce que le projet réunit le Ministère de l'Environnement, qui héberge le Secrétariat sur les changements climatiques, et le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, l'aquaculture et des pêches. Ensemble, ces ministères et le PAM travaillent en partenariat avec les autorités et les communautés locales.

Guillermo Saraguro est l'un des leaders de la communauté qui ont participé aux réunions du Consortium du bassin de la rivière Jubones, ainsi que des représentants des universités, des municipalités, le gouvernement national, le PAM et d'autres intervenants. Les préoccupations des communautés ont été au centre des discussions lors de ces réunions. «Les niveaux d'eau sont en baisse, les pluies changent, les cultures souffrent, nos animaux tombent malades», dit Guillermo, et ajoute: «Nous, les agriculteurs, unis, devons faire quelque chose, main dans la main avec les institutions et le gouvernement, de sorte que nous ne souffrions pas plus tard des effets d'avoir maltraité la nature; nous devons travailler avec intelligence et être organisés».

Sur la base des évaluations du PAM sur la sécurité alimentaire et une analyse détaillée participative des vulnérabilités climatiques actuelles et les risques climatiques futurs, les participants à l'atelier ont décidé quelles activités devraient être mises en œuvre dans laquelle les provinces et des cantons. Les mesures d'adaptation s'appuient sur les connaissances traditionnelles, comme Segundo Cedillo, un agriculteur, le souligne: «Nous avons passé notre temps à nous adapter à la terre sur laquelle nous vivons depuis l'époque de nos ancêtres. Maintenant, nous aimerions recevoir un peu d'aide pour mieux le faire et ne pas continuer à détruire notre terre.» Sur le plan institutionnel, les accords ont été conclus entre les gouvernements nationaux et locaux permettant la mise en œuvre des activités au niveau des bassins versants, à travers les communautés et les frontières administratives.

Dans le cadre du projet, les communautés se concentreront sur la construction et la réhabilitation des infrastructures qui vont développer la résilience et aider à la fois les populations et les écosystèmes à s'adapter. Ces activités seront axées sur la construction d'infrastructures concrètes qui présentent des avantages immédiats pour les communautés, telles que la collecte de l'eau et les mesures de stockage, les systèmes d'irrigation et de drainage, et les défenses contre les inondations. Une gamme d'activités basées sur le paysage pour restaurer les écosystèmes seront également mises en œuvre, telles que le reboisement des terres dégradées, en même temps que l'identification de stratégies visant à mettre en œuvre l'approche des Paiements pour Services Eco-systémiques (PSE).

Cependant, la première étape pour les communautés, sera d'accroître leur prise de conscience des risques des changements climatiques et leur capacité à prioriser et à gérer les mesures d'adaptation. Anita de Cango, un représentant de la collectivité du micro-bassin de Paquishapa, résume ce que les communautés attendent de ce projet : «Nous voulons être unis dans notre micro-bassin et avoir une idée claire de sorte que nous puissions nous occuper de la Pacha Mama (mère Terre), savoir où nous cultivons nos aliments, où conserver les ressources, comment nous préparer pour le climat futur, protéger nos sources d'eau, et assurer le bien-être de nos familles».

Les pêcheurs à Negril, Jamaïque en train de discuter de l' élévation du niveau de la mer et d'autres impacts du climat. Photo Sönke Kreft

Plus d'informations sur le réseau peuvent être trouvés à l'adresse:

www.af-network.org

Le site contient le project tracker de Germanwatch des projects du Fonds d' Adaptation, les briefings et rapports sur les réunions du Conseil d' adaministration du Fonds et d' autres rapports.

Contact :
AF NGO Network, c/o Germanwatch
Alpha O. Kaloga, kaloga@germanwatch.org
www.af-network.org

Soutenu par :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative internationale sur le climat.

Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne